



Supply Chain

Disponibilité
Représentativité
Juridique
Légitimité
Carrière
Statut
SNEC
AGIR
ENSEMBLE
Accords
Valeurs
Evolution
Respect
Emploi
Négociations



PIEC

Les arrêts de travail pour garde d'enfant(s) ou personne vulnérables ne pénaliseront pas l'octroi des PIEC

La Direction de Carrefour Supply Chain a répondu favorablement à la demande du SNEC afin que ces arrêts de travail ne pénalisent pas l'octroi des PIEC sur 2020.

Néanmoins, les arrêts de travail dérogatoire pour garde d'enfant(s) et personnes vulnérables conduiront à une minoration de :

- 5€ bruts par jour d'absence sur la prime de vacances versée en juin 2020,
- L'IC Supply Chain 2020 versée en 2021,
- L'IC Groupe et de la Participation 2020 versée en 2021

Le passage de l'arrêt de travail en chômage partiel permet de stopper cette réduction de rémunération.

C'est par un dialogue social constructif que le SNEC continuera toutes ses actions pour :

- que la sécurité de nos collègues soit assurée,
- qu'aucun salarié perde de la rémunération sur cette période,
- que l'emploi au sein de la Supply Chain soit pérennisé à l'issue du confinement.

Agir Ensemble

SNEC CFE-CGC 8 Allée des Bergeronnettes 13013 Marseille

Site : www.cfecgc-carrefour.org **Mail :** secretariat@sneccarrefour.fr **Tel :** 04-91-33-18-27